

Délibération n°06

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
12 mai 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 mai 2021

**Objet : Musées de Riom Limagne
et Volcans – Résidence d'artiste
2021-2022 « Tous
ambassadeurs des musées ! » :
plan de financement
prévisionnel et contrat d'accueil
en résidence d'artiste entre RLV,
l'artiste et les établissements
scolaires**

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil
communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à
Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M
BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M
BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme
CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre,
M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain,
M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M
DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe,
M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX
André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL
Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M
ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT
Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme
VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER
Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de
Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère
communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas
- Mme LAFARGE Anne-Catherine

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°06 – Musées de Riom Limagne et Volcans – Résidence d'artiste 2021-2022 « Tous ambassadeurs des musées ! » : plan de financement prévisionnel et contrat d'accueil en résidence d'artiste entre RLV, l'artiste et les établissements scolaires

Vu l'arrêté préfectoral n° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant dans le cadre de la programmation culturelle annuelle des musées de Riom Limagne et Volcans, le projet d'organiser au sein des musées une résidence d'artiste intitulée « Tous ambassadeurs des musées ! », avec l'artiste plasticienne Caroline Desnoëttes,

Considérant que cette résidence propose un dialogue entre le patrimoine et le jeune public,

Considérant l'appel à projet lancé auprès des classes de CM2 du territoire afin de les associer au projet,

Considérant le projet de contrat d'accueil en résidence relatif à la résidence d'artiste entre la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, l'artiste et les établissements scolaires retenus, qui définit les engagements réciproques des parties,

Considérant le plan de financement prévisionnel de la résidence « Tous ambassadeurs des musées ! » détaillé ainsi qu'il suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------|----------------------------|----------|
| Intitulé | Montant | Intitulé | Montant |
| Communication (graphisme, impression, campagnes affichages et presse) | 500 € | Riom Limagne et Volcans | 8 933 € |
| Publication (multimédia) | 2 500 € | | |
| Scénographie (signalétique) | 200 € | Subvention DRAC exposition | 7 000 € |
| Action Culturelle (rémunération de la résidence) | 10 000 € | Soutien Amis des Musées | 1 000 € |
| Transport et frais de déplacement | 1 233 € | | |
| Fête et cérémonie | 1 000 € | | |
| Matériel pédagogique | 1 500 € | | |
| TOTAL | 16 933 € | TOTAL | 16 933 € |

Considérant l'avis favorable de la Commission Vie Culture lors de sa réunion du 21 avril 2021,

Le conseil communautaire, sur proposition de la Vice-Présidente déléguée à la vie culturelle, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver l'organisation de la résidence d'artiste 2021-2022 « Tous ambassadeurs des musées ! »,**
- **D'approuver son plan de financement prévisionnel,**
- **D'approuver les termes du contrat d'accueil en résidence d'artiste entre RLV, Caroline Desnoëttes et les établissements scolaires retenus,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à le signer ainsi que tous documents ou conventions nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute demande de subvention et notamment la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 7 000 € au titre de l'organisation de la résidence.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021**

**Le Président
Frédéric BONNICHON**

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210518-DELI20210518-06-DE
Date de télétransmission : 26/05/2021
Date de réception préfecture : 26/05/2021

